

DELEGATION UNIQUE DU PERSONNEL (DUP)

ROLE, FONCTIONNEMENT, ET ATTRIBUTIONS

A jour Loi Rebsamen

Objectifs de la formation

Comprendre les règles de fonctionnement de la Délégation du Personnel et du Comité d'entreprise dans une Délégation Unique du Personnel (DUP).

Donner les moyens aux participants d'appréhender l'ensemble de leurs prérogatives et faire valoir leurs attributions.

Acquérir les bases nécessaires à l'accomplissement d'un mandat électif.

Les plus de la formation

Méthode dynamique, interactive et participative – Les problématiques d'entreprise alimentent l'aspect théorique et enrichissent les débats.

Programme de formation - 3 jours

Le Rôle, le Fonctionnement et les Attributions du CE dans une DUP

Situation du CE parmi les différentes Institutions Représentatives du Personnel (IRP) et ses particularités

Historique et environnement actuel

Mise en place du CE

Cadre de la mise en place - Etablissements distincts - La notion d'établissement distinct pour la mise en place du CE - Mise en place d'un Comité Central d'Entreprise - Unité économique et sociale – La reconnaissance juridique d'une UES.

Elections et répartition des sièges

Nombre de sièges d'élus au CE - Répartition - Cas du CCE - Rappel des conditions d'électorat et d'éligibilité Représentants syndicaux au CE - Cumul de mandat interdit pour le représentant syndical - Les représentants syndicaux au CCE.

L'exercice des mandats au Comité d'Entreprise

Mandats - Incidences des interruptions du contrat de travail - Fin du mandat - Les cas de prorogation des mandats - Remplacement des élus en cours de mandat - Priorité à l'appartenance syndicale - Remplacement du titulaire n'appartenant à aucune organisation syndicale - Remplacement des suppléants.

Fonctionnement interne du comité

Composition du CE - Le rôle du président - Le rôle des élus - Le bureau du CE - Le secrétaire- Le trésorier - Personnalité civile du comité et responsabilités - Exercice de la personnalité civile - Modalités de la représentation - Personnalité civile et responsabilité du comité - Responsabilité et assurances - Les commissions du CE - Le règlement intérieur du comité

Les réunions du comité

Les réunions ordinaires - Ordre du jour et convocation - Les participants aux réunions du CE - Le procès verbal - Les réunions extraordinaires - Réunions préparatoires - Les prises de décisions et résolutions du comité - Le processus de consultation et avis du comité - Quand informer et consulter- Modification des domaines importants de la consultation obligatoire du comité (Loi Rebsamen) - Mise à disposition de la BDES (Base de données économiques et sociales) La procédure d'alerte - L'obligation de discrétion et de confidentialité - Participation des membres aux autres instances

Ressources et moyens d'action du CE

Subvention et contribution patronale aux activités sociales - Les moyens matériels - le local du comité - Panneaux d'affichage - Heures de délégation - Dépassements du crédit d'heures- Bons de délégation - Déplacements des élus - Le recours aux experts.

Le rôle des DP dans la DUP

INTRODUCTION

Ce qui fonde les relations sociales et leur représentation dans l'entreprise - Les processus de mise en œuvre - Conditions d'électorat et d'éligibilité - Remplacement en cours de mandat

Rôle des Délégués du Personnel

Relations avec les salariés - Affichage des renseignements destinés au personnel - Contacts personnels avec les salariés - Réunions avec l'employeur - Les participants aux réunions - Relations avec les autres Institutions Représentatives du Personnel

Intervention des Délégués du Personnel

Rôle des délégués en cas d'atteinte aux droits des personnes et des libertés individuelles - Registres à tenir à disposition - Textes devant être communiqués aux Délégués du Personnel

Attributions des Délégués du Personnel

Information et Consultation des Délégués du Personnel (congrés payés et inaptitude au travail) - Missions des Délégués du Personnel (hygiène - sécurité et condition de travail) - Négociation et conclusion d'accords collectifs de travail

Accompagnement des salariés en cas de sanction disciplinaire

Sanctions envisagées à l'encontre de salariés non protégés contre le licenciement - Salariés protégés par le licenciement.

Pjbformation, organisme agréé ★ www.pjbformation.fr ★ 15 rue Hector Berlioz 69300 Lyon /Caluire

★ Tel : 06 11 74 26 18 ★ RCS Lyon 502 243 322 ★ code NAF 8559A.